

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGRE et BULLIER, Place de la Bourse, 32; A EWIG, Rue Flichet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Janvier 1880.

Chronique générale.

Au conseil des ministres qui a été tenu dimanche matin, la discussion a été des plus animées.

M. Grévy a catégoriquement refusé de signer la révocation de trois fonctionnaires (un préfet et deux sous-préfets) que M. Lepère voulait sacrifier à des rancunes inavouables.

Quoiqu'il en soit, le mouvement qui devait paraître hier matin au Journal officiel a dû être ajourné. On l'a remanié dans la nuit et il paraîtra sans doute aujourd'hui ou demain.

Hier, au Palais-Bourbon, grande agitation. On s'occupait de la réélection de M. Gambetta au fauteuil de la présidence.

Nous croyons savoir que, malgré les rancunes d'un grand nombre de députés de la gauche contre le président actuel, celui-ci a quelques chances d'être réélu.

De nombreuses démarches ont été faites, pendant tous ces jours, par les amis de M. Gambetta, afin de ramener les dissidents.

C'est à tort que les feuilles du centre gauche, et notamment le Journal des Débats qui semble préparer une prochaine évolution, présentent comme terminé le travail d'épuration au ministère des finances.

formé de fond en comble le personnel des services centraux. Quant au personnel départemental, on attend, pour s'en occuper, la rentrée des Chambres, afin de tenir compte des dénonciations verbales des députés et sénateurs mécontents.

Il règne dans tous les services du ministère des finances une véritable impression de terreur. Tous les fonctionnaires et employés craignent une révocation et mettent en mouvement leurs parents, amis et connaissances pour la conjurer.

Il paraît que M. Constans a reçu deux mille huit cent trois demandes de préfectures, sous-préfectures, dont plus de trois cents sont plus ou moins apostillées et appuyées par des députés et sénateurs.

Si le cabinet Freycinet n'a pas de programme défini, en revanche, il promet de pratiquer l'épuration sur la plus vaste échelle.

On parle très-sérieusement du retrait de l'article 7 de la loi Ferry.

Le gouvernement aurait acquis la certitude que les sénateurs de la gauche, hostiles à cette disposition législative, mais ne voulant pas voter contre le gouvernement, avaient résolu de s'abstenir.

On avait cru plaisanter en parlant d'une proposition de loi pour interdire l'aumône directe, c'est-à-dire les actes de charité qui n'empruntent pas l'intermédiaire des bureaux de bienfaisance républicanisés.

ment de saisir la Chambre d'un projet qui ferait ces bureaux dépositaires nécessaires et obligatoires de toutes les ressources recueillies, à quelque titre que ce soit.

Un projet de loi sera déposé à la rentrée pour la suppression des brimades, non-seulement dans les Ecoles du gouvernement, mais dans les casernes, où elles atteignent quelquefois un degré de violence qui met les brimés à l'hôpital pour six mois.

Dernièrement, le Congrès américain fut obligé de voter une loi semblable. Chose curieuse, cette manie des brimades avait été introduite dans le Nouveau-Monde par des Français.

Un projet de loi spécial nous paraît tout à fait superflu pour supprimer les brimades; il suffit purement et simplement d'appliquer le Code pénal.

Le R. P. Félix va prendre part aux importants débats soulevés par les projets de loi que M. Jules Ferry a présentés contre l'enseignement chrétien.

- 1° lettre. M. Jules Ferry et l'article 7 (introduction). 2° L'art. 7 et le droit de la famille. 3° L'art. 7 et le droit de l'Etat. 4° L'art. 7 et les deux Frances. 5° L'art. 7 et le cléricalisme. 6° L'art. 7 et le jésuitisme. 7° L'art. 7 et la liberté. 8° L'art. 7 et le droit commun.

Cet ouvrage aura pour titre général : L'article 7 devant la raison et le bon sens ou les contradictions de M. Jules Ferry. Il est déjà sous presse.

D'après des renseignements qui nous viennent de Londres, voici quels seraient les motifs qui font désirer à M. de Freycinet le maintien de M. de Saint-Vallier à Berlin.

On craint à Londres, dans les bureaux du Foreign-Office, que l'alliance entre la France et la Russie ne soit un fait accompli.

De cette situation, on conclut que l'Allemagne se résigne de plus en plus à une politique pacifique.

D'ailleurs, la pénurie financière de ce grand Etat est extrême et ne fait qu'augmenter d'année en année. Le prince de Bismark a besoin d'argent, ne serait-ce que pour maintenir l'armée prussienne sur un pied suffisant pour la défensive.

D'autre part, on assure que, dès le début, quand M. de Freycinet offrit à M. Challe-mel-Lacour de l'envoyer à Berlin, celui-ci demanda vingt-quatre heures pour réfléchir.

Ce délai passé, il aurait répondu négativement. Quant aux raisons de cette réponse, ce serait que la société berlinoise est plus sévère que celle de Berne relativement à certaine situation. Quoiqu'il fût persona grata pour M. de Bismark, M. Challe-mel-Lacour aurait renoncé à cette ambassade à cause de sa situation personnelle.

Du moins, c'est ainsi que, dans son entourage, on explique ses préférences pour Berne.

Les Pauvres en pâtiront.

Pour la première fois de notre vie, nous trouvons dans la Petite République française un document charmant, plein de cœur, de bon sens et de patriotisme. C'est... une lettre d'un curé.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

XX

A peu près à la date de la majorité d'Emmeline, la comtesse prit le lit et ne voulut plus le quitter. Peut-être avec un peu d'effort eût-elle pu épargner cette inquiétude nouvelle à sa fille, mais à quoi bon un effort? Elle préférait se laisser mourir, puisqu'elle n'avait pu reprendre goût à vivre.

Les médecins qui suivaient depuis le début cet état d'affaiblissement dont la cause morale ne leur échappait pas, ne donnèrent qu'un espoir bien vague à M. de Madiran. Ressort usé, source tarie, volonté qui s'était éteinte avant le mouvement, telle était la comtesse.

Ils ne le dirent point à Emmeline. Elle l'avait lu avant eux sur le front décoloré de la malade. Alors une immense tristesse envahit cette jeune âme si forte, si résistante et si sacrifiée : la tristesse sans seconde de voir s'en aller de ce monde, sans espérance éternelle, celle qui agonisait depuis deux ans sans consolation.

Un soir qu'elle priait silencieusement dans la grande chambre morte, où la lumière tamisée de la lampe blessait encore ses yeux fatigués de pleurs, elle s'entendit appeler par l'impérieuse voix maternelle.

- Emmeline ! — Ma mère ? — Quand je serai morte... ce sera bientôt... que ferez-vous ? — O mère !... ne parlez pas ainsi. — Que ferez-vous ? vous dis-je. — Ce que vous m'aurez ordonné. — Même si cela contrarie vos goûts, vos projets ? — Je n'ai pas de goûts particuliers ; et quels projets aurais-je pu former, mon Dieu ? — Ce qui veut dire que, dans l'esclavage où je vous retiens, vous avez même perdu la liberté du désir. — Ce qui veut dire, mère, que bornant mon ambition à vous servir, à vous guérir, je ne me suis point permis de rêveries oiseuses. — Pourtant, votre existence est lamentable ici. — Si elle a pu adoucir quelque peu la vôtre... — Je reconnais que vous vous êtes sacrifiée courageusement. Je reconnais même que, absorbée par mon chagrin, je vous ai assez peu récompensée. — Mais, ma mère, je ne me suis jamais plainte. — Oh ! je le sais... J'ai cru d'abord que c'était

par fierté. J'ai fini par comprendre que c'était par vertu.

— Vous m'accordez trop de mérite pour une chose simple. Je vous aimais, ma mère, et vivre près de vous n'avait pas besoin de récompense.

— Vous m'aimiez !... vous m'aimiez !... c'est étrange !... Une fille qui raisonne comme vous doit avoir senti depuis longtemps que je n'étais pas absolument comme les autres mères ?

— Vous ne m'aimez donc pas ? — Je vous aime, mais pas comme vous auriez peut-être voulu l'être. Les caresses, les mignardises ne sont pas mon fait. Vous avez vécu séparée de moi. Vous êtes-vous demandé pourquoi ?... Ne m'avez-vous pas accusée d'indifférence ?

— Je ne me suis pas permis de vous juger quand j'étais éloignée. Je me suis réjouie quand vous m'avez permis de vivre près de vous.

— Avez donc au moins que votre vie est pénible.

— Eh bien ! je l'avoue. Elle est pénible surtout parce que, depuis de longs mois, je vous vois souffrir sans pouvoir vous soulager.

- Vous êtes cependant toujours calme et douce. — C'est le premier devoir d'une garde-malade. — Où prenez-vous cette douceur ? — Dans mon affection dévouée, chère mère. — Et ce calme ? — Dans le sentiment du devoir rempli.

— Et cette force d'âme qui vous soutient au milieu des dégoûts, des tristesses, des froideurs que je ne vous ai pas épargnées ?

Emmeline regarda la comtesse avec épouvante. Ce langage était si bizarre, si différent de tout ce qu'elle avait jamais entendu dans la bouche maternelle !

— Mère !... balbutia-t-elle, je n'ai pas la force d'âme que vous me supposez... car je pleure souvent... souvent je me déssole.

— Vous vous déssolez, je le crois. Mais vous désespérez-vous aussi ?

— Jamais, ma mère.

— Pourquoi ?

— Les chrétiens ne connaissent pas ce sentiment.

— Ils sont heureux ! fit Césarine avec amertume. Il y eut un long silence, que la jeune fille n'osait pas troubler.

Sous le masque blême de la malade, mille pensées contradictoires semblaient trahir leur agitation et se heurter dans la fièvre.

Tout à coup, la voix s'éleva de nouveau, plus claire, saisissante.

- Écoutez ceci, Emmeline. — Mère... j'écoute. — Vous croyez à un Dieu qui nous châtie ou qui nous récompense ? — J'y crois.

La Petite République française, organe habituel du mensonge et de la calomnie, publie cette lettre, cela nous étonne; si elle l'avait bien lue, elle aurait compris le danger de la mettre sous les yeux de ses clients, même en l'enserrant dans un commentaire haineux.

Voici la chose: le conseil municipal de Palinges (Saône-et-Loire) a chassé les Sœurs. Le curé a recueilli aussitôt les offrandes spontanées des familles chrétiennes pour ouvrir une école libre. Il propose de faire aux pauvres l'abandon de cette somme, qui s'élève déjà à 1,500 fr., si MM. les municipaux consentent à respecter la liberté de conscience.

Mais laissons-lui la parole:

« Palinges, le 14 décembre 1879.

» Monsieur le Maire,

» La souffrance causée par les rigueurs de l'hiver m'oblige à vous faire la proposition suivante, que vous voudrez bien communiquer à votre conseil.

» J'ai plus de 1,500 fr., produit de la souscription en faveur de l'école libre, gratuite et congréganiste de la paroisse de Palinges.

» Je m'engage à donner toute cette somme aux pauvres (je crois pouvoir répondre des souscripteurs à propos de ce virement de fonds), si, de son côté, le conseil municipal s'engage:

» 1° A renvoyer immédiatement l'institutrice laïque, tout en priant l'inspecteur d'Académie de lui donner au moins l'équivalent de ce qu'elle possède;

» 2° A rendre aux religieuses leur ancienne position, avec l'engagement formel de ne jamais les inquiéter.

» Le conseil municipal, la commune tout entière et les pauvres surtout ont tout intérêt à cet arrangement, que je propose dans un but de conciliation et de charité.

» La somme, je le sais, est insuffisante pour guérir toutes les misères; mais elle les adoucirait.

» Les aumônes seraient distribuées sans acception de personnes, dans chaque hameau, par des membres choisis par vous et moi, en dehors des conseillers anciens et nouveaux.

» Comme la faim ne doit pas attendre, je tiens à être renseigné le plus tôt possible sur votre décision.

» Veuillez, Monsieur le Maire, recevoir mes salutations empressées.

» ALLOING,

» Curé de Palinges. »

Vous croyez peut-être que ce langage si généreux et si franc est capable de toucher des radicaux, de désarmer le féroce orgueil de leur despotisme.

Non pas, la Petite République française répond hardiment, cyniquement: Le conseil municipal ne se déjugera pas, LES PAUVRES EN PATIRONT.

Qu'importe au patron de la Petite République, ô Léon le Magnifique, seigneur du Palais-Bourbon, que les pauvres en pâtissent!

Oui, mais les pauvres ayant pâti, se souviendront un jour, et comme on leur aura

— A une vie future aussi consolante que celle-ci est désolée?

— Oh! certes!...

— A une main mystérieuse qui nous soutient et nous relève?

— Oui, mère.

— Vous croyez fermement, entièrement, à toutes ces choses, dites?

— Plus qu'à ma vie.

— Et vous appelez ce sentiment?

— La foi.

— Eh bien, Emmeline, si la foi vous a faite ce que vous êtes, ce que je vous vois être depuis tant de mois, sacrifiée, résignée, secourable et sereine, douce jusqu'à la tendresse, forte jusqu'à l'abnégation absolue... la foi est une chose grande, noble, belle, que je voudrais avoir... que je n'ai pas. Emmeline, donnez-moi la foi!

La jeune fille glissa à genoux, près du lit, éperdue de surprise, le cœur battant d'allégresse.

— Mère chérie!... la foi descend du ciel! On l'obtient par la prière.

— Ma fille, apprenez-moi à prier.

Le front radieux, l'âme humblement inclinée devant la miséricorde divine qui soldait, en une seule minute de joie, toutes les douleurs du passé, Emmeline récita d'un accent ému la formule universelle, populaire, modèle éternel de toute élévation de l'âme vers le Créateur: le Pater.

appris la manière de violer les palais des rois, ils feront de même pour ceux des présidents.

Ce jour-là, ce sera mal, toutes les violences révolutionnaires sont en soi exécrables, mais sera-ce tout à fait injuste?

Adrien MAGGIOLLO.

Etranger.

Samedi dernier, un Allemand, nommé Alexandre Schossa, est entré dans l'église catholique de Saint-Pétersbourg (Hatton Garden), pendant la célébration de la messe, et a tiré cinq coups de revolver sur le prêtre qui officiait.

Celui-ci n'a pas été atteint. Schossa a ensuite détruit les ornements de l'autel et mis le feu aux draperies.

On parvint à l'arrêter après une résistance énergique. Il a avoué qu'il avait voulu tuer le prêtre.

On croit que Schossa appartient à la secte des socialistes allemands.

Chronique militaire.

En vertu d'une décision du ministre de la guerre, la taille des soldats a été fixée pour chaque régiment de la manière suivante:

Artilleurs, à partir de 1 m. 67;
Cuirassiers, à partir de 1 m. 74;
Dragons, à partir de 1 m. 72;
Chasseurs et hussards, de 1 m. 62 à 1 m. 67;
Infanterie, à partir de 1 m. 54.

La commission, chargée d'établir les listes de classement des officiers d'infanterie, de cavalerie et d'état-major, va commencer ses travaux.

D'après les instructions adressées par M. le général Farre au président de la commission, il sera porté sur le tableau d'avancement un nombre de candidats égal au nombre fixé par M. le ministre de la guerre, puis le classement de chaque candidat sera déterminé par l'ancienneté.

Par une circulaire du 15 décembre 1879, M. le général Gresley a prescrit aux autorités militaires et aux préfets de ne plus interroger les jeunes gens des classes appelées sur le culte qu'ils professent.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Les ingénieurs estiment que la situation se serait un peu améliorée. La Loire, sur la rive gauche, s'est ménagée un chenal, et le courant mine la glace.

Les pontonniers vont être occupés à prolonger ce chenal jusqu'à Beaulieu.

Tout leur matériel est en gare de Saumur,

Et, docile, bégayant la répétition de mots vaguement connus, cette femme qui s'éveillait à Dieu, et pour qui tout était brouillard encore, s'éleva jusqu'à la prière par le seul effort de la volonté!... la volonté, sans laquelle toute formule n'est que lettre-morte, enveloppe inutile, acte sans valeur.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENREUX.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (6^e ANNÉE)

Ch. MASSET, directeur.

SAMEDI 17 janvier 1880.

Le Mariage de Figaro

OU LA FOLLE JOURNÉE

Comédie en 5 actes, en prose, de Beaumarchais.

et 400 hommes sont arrivés ce matin par le train express de 9 heures 40. Le colonel et les officiers supérieurs du régiment accompagnent ce détachement.

M. Tresca, qui avait été chargé du service, vient d'être relevé de ses fonctions par M. Lorieux, ingénieur en chef du département, qui se fixe à Saumur jusqu'à nouvel ordre.

Le ministre des travaux publics vient d'envoyer à Saumur trois ingénieurs et un inspecteur général des ponts-et-chaussées pour étudier la situation, et prendre en conseil une détermination.

Jusqu'ici, toutes les mesures ont été prises en vue d'une inondation. Les barbacanes sont bouchées partout. C'est très-bien; mais cette inondation ne peut être que l'effet du barrage de la glace, et le conseil des ingénieurs va sans doute chercher les moyens de réduire ce barrage, ce qui n'a pas encore été cherché avec efficacité jusqu'ici.

M^r Freppel, évêque d'Angers, est venu ce matin à Saumur et s'est rendu à Villeberrier et à Varennes, au milieu des populations menacées par la banquise de glaces.

Une idée à propos de la Glace.

Sous ce titre, un Angevin nous adresse la note suivante:

« Ne pourrait-on pas, à Saumur, faire des trous dans la glace, introduire dans ces trous des tubes remplis de poudre, faire communiquer ces tubes ensemble au moyen d'un conduit, et mettre le feu au moyen d'une trainée? »

Nous livrons cette idée angevine aux méditations de nos savants, qui n'ont pas encore produit beaucoup d'effet sur notre glacier.

LES GLACES DE LA LOIRE

ET
NOTRE-DAME DE BON-SECOURS
de Souzay.

Notre-Dame de Bon-Secours vient de protéger d'une manière bien visible les habitants de l'île de Souzay. Ils ont bien fait, ces mariners d'autrefois, de placer sur les bords du fleuve l'image de Celle qu'on invoque jamais en vain dans le danger. Notre-Dame de Bon-Secours, placée à l'entrée du bourg de Souzay, comme une vigilante sentinelle, nous protège et nous garde toujours; elle est plus forte qu'une armée rangée en bataille.

Mardi 6 janvier, dans la soirée, une avalanche de glaces, aux proportions gigantesques, se précipite avec fracas dans le lit de la Loire, emportée par une crue subite venant de la Vienne. L'eau monte à vue d'œil; bientôt elle arrive sur la route; puis, subitement, vers cinq heures, les blocs de glace s'arrêtent; ils touchent la grève, et le courant est impuissant à les entraîner davantage... Mais l'eau monte toujours, elle couvre presque la moitié de la route; ce n'est que vers neuf heures qu'elle s'arrête. Dans l'île, des cris navrants se font entendre... Mais que faire? Aucune puissance humaine ne peut lutter contre le fléau. Dieu seul, disait-on, peut sauver ces pauvres gens.

Il y avait quelque chose de sinistre dans ces allées et venues des habitants, sur cette route en partie inondée. Des centaines de lanternes et de torches jetaient leurs lugubres reflets sur ces visages consternés; partout régnait un silence de mort.

La nuit fut longue et pleine d'anxiété... Si l'eau monte encore, les habitants de l'île sont perdus, et personne ne peut les sauver. Mais si les hommes sont impuissants, la Sainte Vierge est là. Notre-Dame de Bon-Secours n'aura pas été implorée en vain. Elle saura montrer à ces habitants du coteau, dont quelques-uns, naguère encore, renversaient par impiété la croix de son divin Fils, qu'elle a le pouvoir de commander aux éléments, et qu'ils lui obéissent.

Que se passa-t-il dans cette nuit anxieuse? Dieu le sait. Mais le lendemain, à quelques centaines de mètres du petit monument où est placée la statue de Notre-Dame de Bon-Secours, juste en face du port, les glaçons se sont arrêtés; un petit lac s'est formé, prenant presque toute la largeur du fleuve. Et les bateaux pouvaient donc voguer d'une rive à l'autre.

Il fallait, pour sauver les habitants de

l'île et leurs bestiaux, des hommes habiles et intrépides, et surtout l'unité d'action. Un détachement du 2^e régiment de pontonniers arrive en toute hâte d'Angers, et, dès le jeudi, à trois heures de la soirée, ces vaillants soldats se mettent à l'œuvre.

Tous les hommes de Souzay, le maire en tête et les conseillers municipaux, sont à leur disposition; le bac et les bateaux sont transportés, la glace qui gênait les abords du port est coupée à coups de hache, et les embarcations sont lancées à l'eau. Le sauvetage commence immédiatement, et se continue dans la nuit à la clarté des torches; c'est à peine si nos braves pontonniers ont pu prendre un morceau de pain.

Le vendredi matin, le tambour battait le rappel, et déjà les pontonniers sont à leur poste et continuent, par un froid piquant, le travail de la veille; et bientôt habitants et bestiaux sont amenés au coteau: tout est sauvé sans le moindre accident.

Mais déjà, en amont, des glaçons se détachent, et le petit lac était menacé d'être envahi. Il restait encore une ferme à sauver en bas de l'île, sur la paroisse de Dampierre. Tous les hommes sont déjà embarqués pour cette dangereuse expédition; ils voguent sur les eaux qui couvrent l'île, ils arrivent à la ferme... Un cri de détresse se fait entendre: d'immenses glaçons s'étaient détachés. Le lac providentiel a disparu; impossible de revenir à terre!...

Que vont-ils faire, ces braves jeunes gens, enfermés dans ces flottantes murailles de glace?

Que craindraient-ils? ils sont en face de Notre-Dame de Bon-Secours; la Sainte Vierge les protège. Résolument, ils s'avancent sur le fleuve, cherchant un sentier à travers ce cahot de glace; de la rive on apporte des planches, des cordages; on improvise un chemin sur ces abîmes, et tous nos soldats rentrent sans le moindre accident.

Leur jeune chef, un brave adjudant, reste le dernier, veillant sur ses hommes. Aussi calme que s'il avait été sur le champ de manœuvres, il ne semblait pas se douter le moins du monde qu'il avait fait un acte héroïque. Il est vrai qu'il avait à ses côtés le maréchal-des-logis de gendarmerie de Saumur, qui s'est montré admirable dans ces tristes circonstances; mais la chose est si ordinaire chez nos braves gendarmes, qu'on semble ne pas y faire attention, le dévouement étant chez eux une seconde nature. L'un et l'autre méritent d'être portés à l'ordre du jour de l'armée.

Les habitants de Souzay n'oublieront pas cette protection visible de Notre-Dame de Bon-Secours; ils l'aimeront davantage et la prieront avec plus de foi. Du reste, le danger n'est pas passé; ils sont toujours là, ces formidables glaçons, menaçant nos maisons de leur terrible choc. Mais, ayons confiance en Dieu: c'est lui qui dirige tout. Je sais que quelques vaillants veulent le chasser de la société; on ne le trouve ni assez civil, ni assez laïque; il saura bien rentrer. Tremblons, si c'est avec ses terribles fléaux. Dieu seul peut protéger nos personnes et nos cités; écrivons sur nos murailles, surtout dans nos cœurs, ces paroles que je lisais autrefois sur le frontispice de la porte de Tolède, à la tête du pont d'Alcantara:

« Nisi Dominus custodierit civitatem frustra vigilat qui custodit eam. »

« Si le Seigneur ne garde la ville, c'est en vain que veille celui qui la garde. »

O. BARILLER,

Curé de Souzay-sur-Loire.

Température. — Depuis hier, dans la soirée, nous avons un brouillard très-épais. Ce matin, à 6 heures, le thermomètre était à 5 degrés au-dessous de glace; à midi, 2 degrés également au-dessous. Les arbres sont recouverts de givre. Le vent se tient au nord-est.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire paru hier lundi à Tours:

« Un de nos amis qui a fait hier le parcours de Port-Boulet à Saumur nous raconte qu'à Chouzé, première commune après Port-Boulet, les glaçons ont, comme à Némun, atteint des hauteurs de quatre à cinq mètres; presque tous ces glaçons ont été laissés au pied des murs des maisons par les eaux en se retirant.

» A Montsoreau, des arbres sont brisés et couchés sous le poids d'énormes glaçons superposés; d'autres glaçons sont hissés jusque sur la banquette.

» A Varennes, où la Loire a été embâchée, des gens vont jusqu'au milieu du fleuve chercher des épaves, tels qu'arbres, planches, et les scient sur place afin de pouvoir les transporter à dos.

» On remarque aussi au milieu de la rivière des bateaux amenés sur les glaçons.

» A l'île de Souzay, nommée par les habitants riverains « île des Coulons » (à cause d'un grand nombre de familles de ce nom qui y résident), un vieillard seul voulait rester sur l'île, prétendant qu'il avait vu l'hiver de 1829 et que l'eau ni la débâcle ne lui faisaient peur. L'ordre a dû lui être intimé par les autorités d'avoir à quitter son logis, à cause du danger certain qu'il courrait.

» En quittant Varennes, à huit cents mètres environ, on trouva la banquette de la route endommagée, les glaçons ayant passé par-dessus et étant tombés sur la route.

» Ainsi, sur une longueur de 40 kilomètres, depuis Varennes jusqu'en dessous de Villebernier, on suit cette mer de glace semée d'énormes icebergs variant de hauteur et de couleur; on avait prétendu que les glaçons couleur bleu de cobalt provenaient de la Vienne, mais il n'en est rien.

» A Villebernier, nommé autrefois « île Bernier », les glaces en mouvement avaient brisé et renversé plusieurs murs, et là comme à Chouzé les glaçons sont restés au pied des murs.

» Les malheureux habitants de ces pays craignent avec raison les effets de la débâcle. A Varennes, il y avait samedi des pontonniers et, le soir, une compagnie de pontonniers quittait Saumur, où elle était depuis quelque temps et doit être remplacée par une autre. Ce sont ces soldats qui ont ouvert un passage aux habitants de l'île Coulon. Aujourd'hui, bêtes et gens sont réfugiés à Candés et à Saumur.

» Dans cette ville, on fabrique des appareils en charpente en vue d'accidents possibles au pont Cessart; les craintes sont grandes et justifiées, car de nouvelles glaces se reforment et les glaçons se sont soudés plus solidement par les froids derniers.

Un arrêté de M. le préfet rappelle que l'élagage des arbres et haies en bordure des routes nationales ou départementales se fera du 15 janvier au 15 mars, sous la surveillance des agents des ponts-et-chaussées, et conformément aux dispositions du décret de 1844, mentionnées en l'arrêté du préfet.

La police de Saumur vient de faire une bonne capture: elle a mis la main sur une fille Anna C..., âgée de 48 ans, domestique dans une maison de nouveautés de Saumur. On a trouvé, dans sa malle, quantités de foulards, cravates fantaisie, mouchoirs, lingerie, etc., etc.

M. le commissaire de police a su lui faire avouer l'origine de tous ces objets qui ont été reconnus par leur propriétaire.

Inutile de dire qu'Anna C... est sous les verroux.

On annonce la nomination de M. Chaplat comme inspecteur de la maison centrale de Fontevault.

Le Temps annonce qu'un mouvement préfectoral va paraître au Journal officiel.

M. Assiot, préfet de la Haute-Loire, serait nommé préfet de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Abdon Béchade, qui entre dans l'administration des finances.

Le même journal nous apprend qu'un ancien sous-préfet de Saumur, M. Duphèneux, préfet de la Marne, entre également dans l'administration des finances.

La clôture de la chasse ayant été fixée dans tous les départements au 14 janvier 1880, tout transport de gibier sera interdit postérieurement à cette date.

En conséquence, les gares et stations du réseau de la compagnie d'Orléans ont reçu l'avis de n'accepter le transport du gibier que dans des conditions de délai qui permettent de le rendre à destination et de le livrer au plus tard dans la journée fixée comme date de clôture de la chasse. L'interdiction de transport ne s'applique pas aux lapins de garenne dont la vente et le colportage sont permis en tout temps.

LES DÉSASTRES DE L'HIVER.

Il est maintenant à peu près établi que

beaucoup des innombrables arbres fruitiers de la campagne ont été très-gravement touchés par la gelée. Ce ne sont pas seulement les menues branches, c'est le tronc qui a le plus souffert; il est facile de s'en assurer en enlevant l'écorce au moyen d'une serpette. Les espaliers eux-mêmes n'ont pas été épargnés; la plupart des poiriers et des pêchers, quels que soient leur âge et leur taille, portent les stigmates du gel qui les a si cruellement éprouvés. Au plein vent, c'est pis encore: des poiriers, des pruniers, des abricotiers, des cerisiers de quarante ans sont tellement frappés, qu'il est plus qu'douteux que le mouvement de la sève leur rende quelque vitalité.

Les pertes seront immenses pour la population des campagnes, qui tirait profit de la vente des fruits. Quant aux propriétaires, nous ne voyons pas trop comment ils pourront reconstituer leurs fruitiers, car les pépinières ne sont pas moins maltraitées. Nous engageons les intéressés à ne pas trop se hâter de pourvoir à ce remplacement s'il est chez eux nécessaire; les traces du gel sont moins apparentes sur les jeunes sujets que sur les vieilles tiges, et on risquera beaucoup, en se pressant, de substituer un arbre mourant à un arbre mort.

On nous a montré samedi matin, à Angers, dit l'Union de l'Ouest, tout un petit fagot de rameaux de vigne, coupés sur le coteau de Savennières (Maine-et-Loire), à l'exposition du midi. Le bois de l'année est entièrement gelé et le bois de deux ans fortement attaqué.

DOUÉ-LA-FONTAINE.

Les journaux d'Angers nous apprennent la mort de M. Guionis-Joubert, membre du Conseil général de Maine-et-Loire et maire de Doué-la-Fontaine depuis cinquante ans. M. Guionis-Joubert était le doyen d'âge du Conseil général.

Le Voide. — La semaine dernière, on a découvert dans un chemin encaissé, situé commune du Voide, le cadavre de M^{me} veuve Delhumeau, âgée de 74 ans et infirme, disparue de son domicile depuis le 26 décembre.

De l'avis du médecin qui a examiné le cadavre, cette mort était due à la rigueur du froid et remontait à une dizaine de jours environ.

TOURS.

On écrit de Tours à l'Univers:

« M. Rivière a donné un coup d'épée dans l'eau. L'ennemi de la charité catholique en sera pour ses frais de maladresse. Le peuple sait désormais à quoi s'en tenir sur la philanthropie verbeuse du grand-prêtre de la libre-pensée en Touraine. La charité s'exerce dans toute sa plénitude, promptement et abondamment. Les catholiques se sont empressés d'apporter leurs amendes; deux fois donne qui donne à temps! Le comité libre a déployé une admirable activité, employant pour ainsi dire au jour le jour l'argent qui lui était versé. Les sœurs et les dames de charité distribuaient les secours.

» Le total du comité libre s'élève à 42,884 fr. 55; celui de la mairie à 44,702 francs 40. Voilà un suffrage universel à l'inverse de celui de la politique. Les hommes portés au pouvoir grâce à l'abstention d'un grand nombre de conservateurs, se trouvent en minorité sur le terrain de la fraternité chrétienne, tandis que les vaincus de la politique triomphent pacifiquement en répondant par des bienfaits à la haine aveugle de quelques-uns et à l'égarément de beaucoup.

» M. Rivière est mortellement battu. Il n'ose attaquer le comité. Ses menaces se réduisent simplement à une fanfaronnade ridicule. M. Daunassans, préfet d'Indre-et-Loire, s'il était mis en demeure de se prononcer, réprouverait l'odieuse tyrannie du maire de Tours, suivant en cela l'exemple de ses collègues de la Vienne et de la Haute-Garonne.

NIORT.

On lit dans la Revue de l'Ouest:

« Le bruit circule dans notre ville que nous serions sur le point d'être privé d'une garnison de cavalerie; on enlèverait à Niort le régiment de cuirassiers, dont une partie serait envoyée à Saint-Maixent et l'autre sur les frontières de l'Est.

» Notre ville resterait sans garnison. Ce serait une perte pour l'octroi d'environ 40,000 fr. par an, et pour les commerçants d'une somme bien plus considérable encore.

» On dit, ce qui nous paraît étrange, que cette nouvelle a été annoncée au maire de Niort par M. Antonin Proust. Le maire s'est vivement élevé contre une mesure ruineuse pour notre ville et a prononcé, parait-il, des paroles qui n'ont pas dû plaire à M. Antonin Proust.

MAMERS.

On annonce au Journal de Mamers que, dans une réunion tenue mardi soir, le nouveau Conseil d'administration de la Caisse d'épargne a décidé le renvoi de M. Tiercelin, caissier général, et son remplacement par M. Cabarel, agent d'assurances.

Quelle faute grave a donc commise M. Tiercelin, pour qu'on mette ainsi à la porte, du soir au lendemain, celui qui a fait la Caisse d'épargne de Mamers ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire la cinquième de France, venant après Paris, Lyon, Bordeaux et Marseille, avec un encaisse de onze millions et demi.

M. Tiercelin est sans doute un « suspect » sujet à l'épuration.

LES DANGERS DU PÉTROLE.

Il y a quelques jours, à Abbeville (Somme), deux maisons, en moins d'une heure et demie, ont été complètement brûlées à la suite d'une explosion de pétrole, dans la cave d'un lampiste. Si le vent eût activé ce brasier allumé dans une rue très-étroite, au centre d'un amas de vieilles maisons à pignons de bois, l'accident eût pris facilement des proportions désastreuses.

Le lampiste a dû avouer qu'il avait en magasin plus de pétrole que les règlements de police ne lui permettaient d'en avoir, et sa femme, contrairement aux mêmes règlements, descendait chaque matin dans la cave avec une lumière, pour faire sa provision de la journée.

Le corps de cette malheureuse femme n'a été retrouvé que le lendemain parmi les décombres.

Les grands dépôts de poudre inspirent de justes alarmes aux villes affligées d'un tel voisinage; du moins la poudre n'exhale pas, comme le pétrole, des gaz inflammables; les munitions de guerre sont en caisses ou en barils, et le détail d'une caisse ou d'un baril pour les besoins du service militaire ne se fait pas sans doute au centre même du magasin principal. Enfin, l'on est fondé à croire que les hommes de choix à qui l'Etat confie la responsabilité d'un pareil dépôt tiennent la main, avec une sévérité toute militaire, à faire observer les règlements qui leur sont prescrits.

Pour le pétrole, rien de semblable. Conçoit-on que la garde et la manipulation d'une matière aussi dangereuse, accumulée en quantités relativement considérables, soit laissée à toutes sortes de personnes, le marchand, sa femme, ses ouvriers, ses enfants, ses domestiques, — et cela dans des locaux souvent impropres à une telle opération, étroits, obscurs, encombrés d'autres objets et marchandises dont la présence occasionnera des allées et venues continuelles, avec une lumière, autour du baril de pétrole en exploitation?

Voilà donc dans une ville autant de foyers d'explosion en permanence. Si le monopole, en thèse générale, est odieux, il faut convenir qu'en matière de pétrole il semblerait assez justifié.

En attendant les règlements de l'avenir sur une question de cette importance, les administrations municipales ne sauraient apporter trop de vigilance à la rigoureuse exécution des ordonnances de police déjà portées en pareille matière. Les deux maisons d'Abbeville, secouées par l'explosion, flambaient jusqu'aux greniers, avant que les premiers secours ne fussent organisés.

CONSEILS ET RECETTES.

Sirop de gomme. — Par cette saison, voilà une recette qui n'est certainement pas superflue; d'autant plus qu'il est fort rare — si singulier que cela paraisse — de rencontrer du sirop de gomme non fraudé.

Les meilleures gommés pour cet emploi sont: la gomme fendillée et la gomme transparente.

On fait dissoudre dans un demi-litre d'eau, sur un feu doux, en se servant d'un vase de cuivre étamé, 100 grammes de gomme arabique bien blanche, concassée et lavée. On passe cette solution à travers un linge fin.

D'un autre côté, on fait fondre un kilogramme de sucre blanc dans un litre d'eau filtrée, et, quand ce sirop commence à bouillir, on le retire du feu, on y mêle la gomme fondue en y ajoutant, si l'on veut, une ou deux cuillerées d'eau de fleurs d'orange; ensuite on filtre le sirop à travers une chausse en molleton.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le Spasalgique, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

La Spasalgique-Maréchal, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

REVUE FINANCIÈRE.

La souscription aux obligations de la Banque hypothécaire a décidément échoué. Les nouvelles de la province concordent avec celles de Paris. On signale à ce sujet un fait que l'opinion caractérisera. La Banque parisienne, qui combattait l'émission, avait un traité de publicité qui lui assurait hebdomadairement la 4^e page du Figaro. Déjà un grand article avait paru pour détourner la nombreuse clientèle de ce journal de la souscription aux obligations dites hypothécaires, mais purement chirographaires de la Banque. C'est alors qu'est intervenue la direction du Figaro, qui a, de sa pleine autorité, dénoncé le traité. Un procès est engagé devant la juridiction commerciale. Son issue n'est pas douteuse. Mais que dire d'une pareille manœuvre? Samedi, le Crédit Foncier s'est élevé à 1,122 fr. 50. Tout le monde approuve son énergique résistance à l'entreprise de la Banque hypothécaire. Son devoir était d'éclairer le public sur la valeur des nouveaux titres et leur vrai caractère.

L'avis d'une nouvelle opération de 500 millions en obligations communales est officiel. C'est demain mercredi que sera lu au conseil d'administration le rapport annuel du gouverneur sur les affaires sociales.

La rente 3 0/0 est restée à 81.80, l'amortissable à 83.55, et le 5 0/0 à 116.67. Pour la semaine, c'est le 5 0/0 qui a le plus monté sur le démenti des derniers bruits de conversion. Après nos rentes, enregistrons une meilleure tenue de nos actions de chemins de fer. On a été très-calme à l'endroit des fonds étrangers. Mais parmi les valeurs industrielles, des rachats nombreux se sont remarqués sur le Gaz et le Suez. Le Gaz a repris à 1,327.50, et le Suez à 750.

Au dernier moment, on nous apprend que la souscription aux 1,200,000 titres de la Banque hypothécaire n'a pas dépassé le chiffre de 40,000. C'est à recommencer.

Marché de Saumur du 10 janvier.

Blé de semence.	—	Huile de noix.	50	135	—
Blé nouv. (l'h.).	26	Huile chene.	50	—	—
Froment (l'h.) 77	26	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy. 74	26	— luzerne	50	—	—
Seigle	25	Foin (dr. c.)	780	85	—
Orge	65	Luzerne	780	75	—
Avoine bar. 50	11	Paille	780	55	—
Fèves	75	Amandes . . .	50	—	—
Pois blancs . . .	80	Cire jaune . .	50	190	—
rouges	80	Chanvres 1 ^{re}	—	—	—
Graine de lin. 70	—	— qualité (52k.500)	47	—	—
Chenevis	50	2 ^e —	—	—	—
Farine, culas. 157	74	3 ^e —	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (à hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	125	à 150
Id. 1877.	2 ^e id.	—	à 110
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 ^{re} id.	—	à 110
Id. 1877.	2 ^e id.	—	à 100
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id.	—	à 110
Id. 1877.	2 ^e id.	—	à 100
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id.	—	à 100
Id. 1877.	2 ^e id.	90	à 100
La Vienne, 1877.	—	85	à 90
ROUGES (à hect. 30).			
Souzay et environs, 1877	—	—	à 150
Id. 1878	—	—	à —
Champigny, 1878	1 ^{re} qualité	—	à 215
Id.	2 ^e id.	—	à 180
Id. 1877	1 ^{re} id.	—	à —
Id.	2 ^e id.	—	à —
Varrains, 1877	—	—	à —
Varrains, 1878.	—	—	à 150
Bourgueil, 1878	1 ^{re} qualité	—	à 160
Id.	2 ^e id.	—	à 180
Id., 1877.	1 ^{re} id.	—	à —
Id.	2 ^e id.	—	à —
Restigné 1878.	—	—	à 150
Id. 1877.	—	—	à —
Chinon, 1878.	1 ^{re} id.	—	à 150
Id.	2 ^e id.	—	à 140
Id. 1877	1 ^{re} id.	—	à —
Id.	2 ^e id.	—	à —

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.
 Les demandes doivent être adressées à
MM. RENOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
 rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :
REVALESCIÈRE
 Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellaure, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORRET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			10 h. 56 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.		9 14 soir.
4 55 —			
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 59 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	5 14 soir.	6 28 soir.	
12 15 soir.	8 35 —	4 15 —	
6 45 —	10 23 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	81 50		15	Crédit Foncier colonial	500			Canal de Suez	740		2 50
4 1/2 %	113 50	50	15	Crédit Foncier, act. 500 f.	1112 50		7 50	Crédit Mobilier esp.			
5 %	116 40			Obligations foncières 1877	369		1	Société autrichienne.	581 25		3 75
Obligations du Trésor.	509		10	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial.	730			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	936		3	Crédit Mobilier	665	5		Orléans	381 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	516		1	Crédit foncier d'Autriche	756 25		8 75	Paris-Lyon-Méditerranée	381 75		
— 1865, 4 %	532			Est	718 75	1 25		Est	380 80		
— 1869, 3 %	411		50	Nord	385			Nord	385		
— 1871, 3 %	399 50	50		Ouest	381 50			Ouest	381 50		
— 1875, 4 1/2 %	530			Midi	381 50			Midi	381 50		
— 1876, 4 1/2 %	529			Orléans	381 50			Paris (Grande Ceinture)	387		
Banque de France	3240		28 75	Ouest	381 50			Paris-Bourbonnais	384		
Comptoir d'escompte	892 50	50		Compagnie parisienne du Gaz	1305		10	Canal de Suez	570		
Crédit agricole				C. gén. Transatlantique	610						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-voies.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — — soir, omnibus.
3 — 32 — — — — — express.
7 — 15 — — — — — omnibus.
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers) express-voies.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 31 — — — — — omnibus.
9 — 40 — — — — — express.
12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — — express-voies.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
 47^e ANNÉE (1879).
 Prix du volume broché 7 fr. »
 — cartonné 8 50
 Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
 Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1879. — Le volume 1879 (47^e année), mis en vente le 5 décembre 1879.
 LES ABBONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
 PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Paris 7 fr. »
 Départements 8 50
 Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
 Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du Magasin pittoresque.
 1 volume broché 7 fr. »
 Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1880, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
 Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE ; 1 vol, grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
 Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES ; 4 volumes, 941 gravures.
 Prix de chaque volume broché 4 fr.
 L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque ; 2 vol., 300 gravures.
 Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
 L'ouvrage complet 15 »
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque ; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
 Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
 Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
 L'ouvrage complet 15 »
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent, 1 vol. grand in-8^e.
 Prix, pour Paris, broché 15 fr.
 — cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
 Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le Magasin pittoresque sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.
 On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Dédé, libraire, rue Saint-Jean, n^o 1, à Saumur.

A VENDRE
 A près de 8 0/0.
PETITE MAISON A PARIS
 Située au centre de Grenelle.
 Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres, eau, cave, petite cour. — Produit : 2,532 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

A LOUER
APPARTEMENT AU 1^{er} ÉTAGE
 Ancienne maison Lasalle.
 S'adresser à M^{me} TASSE, même maison. (18)

A LOUER
 Pour la Saint-Jean 1880,
UNE MAISON
 Comprenant deux corps de bâtiments.
 Sur la rue, au rez-de-chaussée, cuisine et salle à manger; au premier, salon, deux chambres, mansardes et greniers;
 Sur le jardin, salon, salle à manger et vestibule; au premier, quatre chambres à coucher;
 Jardin, pompe, lieux d'aisances, deux belles caves;
 Un autre bâtiment dans le jardin, pouvant être converti en un vaste appartement.
 S'adresser à M^{me} LAUMONIER, notaire, ou à M^{me} FILLOLEAU. (19)

SOCIÉTÉ DES FILATURES ET CORDERIES MÉCANIQUES DE L'OUEST.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'actions qu'un à-compte de 12 fr. 50 par action sera payé, à partir du 23 janvier prochain, contre remise du coupon numéro 1.
 Soit, net d'impôt, pour les titres nominatifs 12 f. 12
 Soit, net d'impôt, pour les titres au porteur 11 60

AU MANS : Au Siège social de la Société.
A PARIS : Chez MM. PRINEL et C^o, banquiers, 18, rue Richelieu, — Chez M. FRAZEX, banquier, 19, rue Saint-Marc.
EN PROVINCE : Chez tous les Banquiers.



INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.
 Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

LIBRAIRIE ABEL PILON
 • A. LE VASSEUR, Succ^a, ÉDITEUR •
 33, rue de Fleurus, 33 PARIS

CINQ FRANCS PAR MOIS
 jusqu'à CENT francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois

Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FOND.

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL DE LA FRANCE, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes et texte contenant la matière de six vol. in-8^e, 2 vol. reliure riche. Prix : 225 fr., payables 20 fr. par 4 mois, anciens et nouveaux.

GRAND ATLAS UNIVERSEL moderne, par Dusoup. 40 cartes double in-folio. Prix : 200 fr.

TRAITE GENERAL DE BOTANIQUE par Herincq, GÉRARD et REVILLI. 4 beaux vol. gr. in-8^e dont 2 vol. Atlas cont. 202 planches magnifiques coloriées. Prix : 200 fr., payables 25 fr. par trimestre.

TRAITE GENERAL D'HORTICULTURE théorique et pratique, par GÉRARD, DUSOUP et HERINCQ. 6 beaux vol. grand in-8^e, dont 3 Atlas contenant 125 planches magnif. color. 200 fr., payables 25 fr. par trimestre.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

M^o BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

PUITS FORÉS
 Ces Puits peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs. Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison. S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitrie (Maine-et-Loire).

LA VELOUTINE
 EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
 Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
 PARIS — Ch. FAX, inventeur — 3, rue de la Paix
 SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
 Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.